WILL SINGS



Aménagement paysager réalisé par nos agents, Jean-Louis, Magali et José



N° 72 2ème trimestre 2012

Le Mot du maire



Le premier trimestre est toujours un moment à la fois de grande activité et d'attente pour une commune.

Grande activité car l'équipe municipale doit préparer le budget de l'année et y inscrire les provisions nécessaires pour ses projets de travaux.

Attente, car les dossiers de demandes de subventions ayant été déposés, il nous faut patienter jusqu'au retour des avis des divers organismes : Etat ou Conseil général, pour la plupart.

Cette année, nous savons déjà qu'une subvention concernant la réfection de la toiture de la salle polyvalente a été accordée. Nous en attendons une autre en complément. Nous pourrons alors lancer les appels d'offre pour la réalisation de ces travaux.

En ce qui concerne les autres demandes, et notamment, la rue du moulin du chapitre, nous sommes toujours dans l'expectative et n'avons pas de réponse pour l'instant.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle et malgré un budget toujours de plus en plus serré, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2012.

Dans le courant du mois de janvier et février, nous avons procédé au recensement de la population. L'INSEE nous retournera les résultats dans le courant de l'année. A ce sujet, je voudrais remercier tous les habitants pour leur bonne volonté et l'accueil qui a été réservé aux enquêtrices, et ce, bien qu'il ait fallu jongler avec les emplois du temps souvent chargés de chacun d'entre vous. Merci encore.

Le secteur est en but actuellement à de nombreux cambriolages et dégradations de toute sorte. Aussi, je vous recommande d'être très vigilants. Sans pour autant vous adonner à de la délation intempestive, n'hésitez pas à nous signaler toutes allées et venues de véhicules inconnus qui vous semblent suspectes.

Le système de vidéosurveillance dans la commune est maintenant opérationnel. Nous espérons ainsi que nous n'aurons plus à déplorer de détériorations de véhicules et des installations dans cette zone.

Cette année sera marquée par les élections présidentielles et législatives (22 avril et 6 mai, et 10 et 17 juin.) Je vous encourage à venir voter. Mettre un bulletin dans l'urne, est un droit et c'est aussi le devoir de chaque citoyen.

Je voudrais terminer ce mot du maire en rendant un hommage à Monsieur Gilbert Delbecq qui vient de nous quitter.

Il avait été conseiller municipal de la commune, de 1989 à 1995, mandat pendant lequel il a pris une part active dans la vie communale.

Il avait succédé à Monsieur Brunella dans les fonctions de sonneur civil.

Il avait ensuite pris une retraite bien méritée.

Le Maire, Philippe BARBILLON

La mairie vous informe

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 1996 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet :

mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

C'est le temps du jardin qui revient ...

Et avec lui, les tailles de haies et d'arbustes, la tonte des pelouses et les déchets verts qui s'accumulent!

Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire du feu dans votre jardin.

La déchetterie de Novon est ouverte du mardi au samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Le dimanche, de 9 heures à 12 heures. Fermée le lundi et les jours fériés.

Nous vous rappelons qu'il faut un badge pour y accéder. En faire la demande directement à la déchetterie.

Pour ceux qui veulent composter, des composts sont de nouveau en vente auprès de la Communauté de Communes du Pays Novonnais. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter: Mlle Solène GAILLARD, service Environnement, au 03 44 09 60 55.

Demandez également votre BIOSEAU (gratuit) pour transporter vos restes de repas de votre cuisine au composteur à la mairie de Ville.

C'est aussi le temps du bricolage et des travaux dans la maison ...

Petit rappel des horaires :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30. Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Merci à tous de les respecter!



 $\mathcal{E}_{matrix} = \mathcal{E}_{matrix} \mathcal{E}_{matrix$

Naissances

Margaux GRANDIN, le 1er février Raphaël THIEFFINE, le 18 février Jules RODRIGUES, le 2 mars Nolan SCHRYVE, le 2 mars Lisa THAYE, le 21 mars

Décès

Monsieur Gilbert DELBECQ, le 9 février

Réunion du 3 février 2012

<u>Présents</u>: Tous les membres

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2011 adopté.

Convention de partenariat avec ECO-TLC – mandat du SMVO

L'éco-organisme ECO-TLC, agréé en mars 2009, a pour objectif de dresser un état des lieux des activités de réemploi et de recyclage des textiles, linges et chaussures (TLC), de sensibiliser tous les acteurs, notamment le grand public aux enjeux du réemploi et du recyclage, d'accompagner les collectivités territoriales en mettant à leur disposition une « boîte à outils » pour la communication incitant les citoyens à des solutions de récupération en points d'apport volontaire des TLC proches de chez eux, de soutenir financièrement les opérateurs de tri et de travailler à rassembler plus largement encore les metteurs sur le marché.

Les collectivités territoriales ayant la compétence collecte et / ou traitement des déchets peuvent, depuis cette année, signer une convention avec ECO-TLC. Les communes, au sein des collectivités adhérentes au SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) conservent la prérogative de délivrer les droits d'occupation de l'espace public pour les points de collecte en apport volontaire des textiles, linge de maison et chaussures usagées sur leur commune.

La signature d'une convention de partenariat avec ECO-TLC doit permettre un soutien financier aux actions de communication auprès du grand public, et la mise à disposition d'outils de mesure et de gestion à l'échelle du SMVO (cartographie des points de collecte, documents d'information.)

Les soutiens financiers peuvent être obtenus sous les conditions suivantes :

- être équipé d'au moins un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants sur l'ensemble de son territoire pour avoir un versement total.

Ou

- -avoir une de ses communes adhérentes équipée d'un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants pour obtenir un versement partiel
- communiquer à ECO-TLC un exemplaire des supports ayant servi à chaque action de communication réalisée en année N-1.

Le montant du soutien financier à la communication est fixé à 0.10 € par habitant desservi par au moins un point de collecte pour 2 000 habitants.

Le montant maximal du soutien pouvant être perçu s'élève à environ 44 000 €par an.

Cette convention sera conclue pour une durée déterminée expirant de plein droit au 31 décembre 2013. Le SMVO a préinscrit l'ensemble des 265 communes de son territoire pour entrer dans ce dispositif.

Afin de pouvoir signer cette convention, 75% des communes du SMVO doivent donner mandat au SMVO par délibération conjointe, pour l conduite de leurs

relations avec ECO-TLC.

Le conseil municipal, vu le Code des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

Article 1 – de donner mandat au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour lui permettre de percevoir le soutien financier versé par ECO-TLC.

Article 2 – d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal à l'unanimité acceptent les recettes ci-dessous :

- 60 € provenant d'un don du CATTP La Pommeraie pour participation aux frais de fonctionnement lors du prêt de la salle polyvalente pour son arbre de Noël du 15 décembre 2011.
- 520.79 € provenant du Foyer Rural de Ville pour remboursement des charges sociales (GUSO) avancées par la commune lors du réveillon de la Saint Sylvestre.

Pour les affaires suivantes, pour lesquelles il est concerné, Monsieur le maire sort de la salle et Madame Hallu, première adjointe prend la présidence de séance.

Travaux Réseau d'assainissement des eaux usées

Madame l'adjointe fait part au conseil municipal des travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement, rue des Antes et rue du Vivier (en bout de réseau) et des devis qui ont été établis par les entreprises.

- Ets fanchon : 15 601.00 €HT (soit TTC 18 658.80 €)
- Entreprise Barbillon: 13 755 € HT (soit TTC 16 450.98 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide la réalisation de ces travaux pour 2012
- attribue le marché des travaux à l'entreprise Barbillon, la moins disante, pour un montant de 13 755 €HT.
- décide d'inscrire les sommes nécessaires sur le budget primitif de l'exercice 2012 du service

Assainissement.

Madame la 1^{ère} adjointe est autorisée à signer le devis correspondant.

Travaux de busage de fossé – chemin des usages

Madame l'adjointe fait part au conseil municipal des devis établis pour le busage du fossé, chemin des usages.

- Ets Fanchon : 6 922 €HT (soit TTC 8 278.71 €)
- Entreprise Barbillon : 6 240.00 € HT (soit TTC 7 463.04 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la réalisation de ces travaux pour 2012.
- d'attribuer les travaux à l'entreprise Barbillon, la moins disante, pour un montant

de 6 240.00 €HT.

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif de l'exercice 2012.

Madame la 1^{ère} adjointe est autorisée à signer le devis correspondant.

Monsieur le maire reprend la présidence de séance.

Extension du réseau d'assainissement sur la RD 64, rue de l'ormeau

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il existe des terrains constructibles dans la rue de l'Ormeau (entre le numéro 13 et le numéro 15) qui ne peuvent pas être raccordés au réseau collectif d'assainissement des eaux usées car la jonction entre les deux tranches de travaux qui ont été réalisées dans cette zone n'a pas été faite, étant donné qu'à l'époque des travaux, ces parcelles étaient cultivées et n'ont pas été considérées comme pouvant être construites. S'agissant de terrains qui appartiennent

à la zone UB du Plan d'Occupation des Sols, la commune est tenue d'apporter les réseaux nécessaires à leur viabilité. Des demandes de certificat d'urbanisme concernant ces terrains ayant été déposés, il est indispensable que la commune procède à la réalisation des travaux de jonction entre les deux parties du réseau, sur une partie de 20 mètres environ.

Le devis établi s'élève à 10 040 €HT (soit 12 007.84 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- la réalisation de ces travaux pour 2012.
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif de l'exercice 2012 du service assainissement.
- de contacter plusieurs entreprises pour l'établissement de devis.

Aménagement paysager de l'aire de jeux de la Folle Emprise

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du devis établi par l'entreprise Cédric Paysage pour l'aménagement paysager de l'aire de jeux de la Folle Emprise qui s'élève à 7 487.55 € HT. (soit TTC 8 955.11 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la réalisation des travaux pour l'année 2012.
- de confier les travaux à l'entreprise Cédric Paysage pour le montant précité de 7 487.55 €HT.
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif de l'exercice 2012.

Monsieur le maire est autorisé à signer le devis correspondant.

FETE COMMUNALE 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la fête communale dans les mêmes conditions que les années précédentes et de reprendre les mêmes forains. Le thème choisi pour les vélos fleuris sera « la protection de l'environnement et le recyclage des déchets »

Services d'aides à domicile

Afin de relayer les intervenants professionnels qui ne pourraient intervenir sur la commune dans le cadre du service d'aides à domicile, en cas d'intempéries hivernales, le conseil municipal à l'unanimité nomme les personnes ci-dessous : M. Rémi Lejop – Mme Catherine Gimaret – Mme Nathalie Colinet.

Plan Local d'Urbanisme de Passel

-Vu la délibération du conseil municipal de Passel en date du 23 novembre 2011 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal de Passel :

- Vu le courrier de Monsieur le Maire de Passel en date du 16 janvier 2012 informant le maire de Ville de la délibération précitée ;
- Vu les articles L123-8 et L 123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- demande à être consulté au cours de l'élaboration du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Passel.
- demande à être destinataire pour avis du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Passel quand il sera arrêté

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

<u>Fixation des taux d'avancement de grade des adjoints</u> techniques – Saisine du CTP

- Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

| Cadre d'emploi | Grade | Taux |
|--------------------------|----------------------------------|-------|
| Adjoints tech- niques | Adjoint tech- nique principal | 100 % |
| | de 2 ^{ème} classe | |

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et décide de proposer ce taux au Comité Technique Paritaire.

Participation Pizza Tradition Frais d'électricité

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le marchand ambulant « Pizza Tradition » qui s'installe le jeudi soir sur la place de Ville, se raccorde pour l'électricité à l'ancien bâtiment des pompiers. Une estimation de la consommation électrique ayant été faite, Monsieur le Maire propose de demander à la société « Pizza Tradition » une participation de 200 € annuellement. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette participation qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Prévision de fermeture de classe dans le RPI

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, compte tenu de la prévision de l'effectif des élèves, une fermeture de classe au sein du regroupement scolaire de Ville-Suzoy-Passel est envisagée.

Réunion du 23 mars 2012

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Valck – Trouillet – Talon – Avot – Gimaret – Brunel – Cresson – Bonenfant – Loir – Muchembled – Colinet.

Absents : Mme Hallu, procuration à M. Barbillon - M. Lejop, procuration à M. Bonenfant.

Secrétaire de séance : M. Muchembled.

Compte rendu de la réunion du 3 février 2012 adopté.

Compte administratif 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011 comme suit :

| SEC- TION | FONCTIONNE- MENT | INVESTISSE- MENT | TOTAL |
|---------------|---------------------|---------------------|----------------|
| DE- PENSES | 447 052.43 € | 301 793.83 € | 748 846.26 € |
| RE- CETTES | 737 197.39 € | 171 068.78 € | 908 266.17 € |
| RESUL- TAT | + 290 144.96 € | - 130 725.05 € | + 159 419.91 € |

Compte de Gestion 2011

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion de Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2011.

Affectation des résultats 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :- Réserves (article 1068) : 182 781.05 €

Excédent reporté (article 002) : 107 363.91 €

Taux des taxes 2012

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2012 qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif 2012

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2012 comme suit :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 480 314 € | 650 884 € |
| Investissement | 727 575 € | 727 575 € |
| Total | 1 207 889 € | 1 378 459 € |

<u>Service assainissement – Compte administratif 2011</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2011 comme suit :

| SECTION | FONCTIONNE- MENT | INVESTISSEMENT |
|----------|---------------------|----------------|
| DEPENSES | 56 774.19 € | 4 095.39 € |
| RECETTES | 64 807.66 € | 160 562.36 € |
| RESULTAT | + 8 033.47 € | + 156 466.97 € |

Service assainissement - Compte de Gestion 2011

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion du service assainissement de Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2011.

Service assainissement – Affectation des résultats 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2011du service assainissement comme suit :

Excédent reporté (article 002) : 8 033.47 €

<u>Service assainissement – Budget Primitif 2012</u>

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2012 comme suit :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------|-----------|
| Fonctionnement | 57 019 € | 57 019 € |
| Investissement | 37 563 € | 214 521 € |
| Total | 94 582 € | 271 540 € |

Acceptation de recettes

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les recettes cidessous :

- 32.67 € provenant du remboursement par la SER de l'avoir sur la fin du contrat de la maison communale 10, rue du Mont Renaud.
- -46.18 € provenant du Foyer Rural de Ville pour remboursement des frais de photocopies pour l'année 2011.

<u>Réfection de la toiture de la salle polyvalente – Demande de subvention au titre de l'Etat</u>

Le conseil municipal

- Vu la vétusté de la toiture de la salle polyvalente qui date de 1983;
- Vu la nécessité de réaliser la réfection rapidement;
 Décide à l'unanimité :
- De réaliser les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente en 2012.
- D'accepter le devis qui a été proposé pour un montant de 79 563.39 €HT.
- D'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2012;
- De solliciter auprès de Monsieur Philippe MARINI,
 Sénateur de l'Oise, une subvention au
 titre de l'Etat d'un montant de 19 000 €
- D'établir le plan de financement comme suit :

Montant total des travaux HT : 79 563.39 €
Subvention du Conseil Général : 36 590.00 €
Subvention au titre de l'Etat : 19 000.00 €
Reliquat pris sur le BP 2012 : 23 973.39 €

<u>Délégation du service public d'assainissement - Demande d'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques concernant le projet d'avenant ayant pour objet de prolonger le contrat d'affermage</u>

Le conseil municipal

- vu le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement conclu avec la Lyonnaise des Eaux, le 19 décembre 1991 et qui arrive à échéance, le 19 décembre 2011.
- Vu les délibérations du conseil municipal de Ville en date du 15 septembre 2011 et du 2 décembre 2011 proposant de proroger la durée du contrat de 1 an à compter du 19 décembre 2011;
- Vu la procédure de Délégation du service public d'assainissement actuellement en cours;
- Vu la nécessité de prolonger le contrat pour une durée de un an afin de permettre l'exécution de la nouvelle procédure de délégation du service public sans risquer d'interrompre la continuité du service;
- Vu que cette prolongation de un an aura pour effet de porter le contrat conclu avec la Lyonnaise des eaux à une durée supérieure à 20 ans;
- Vu l'article L.141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « les délégations de service public ne peuvent avoir une durée supérieure à vingt ans sauf examen préalable par le Directeur Départemental des Finances Publiques »
- Vu le manque de personnel qualifié de la commune;
- Vu les délais qui ont été nécessaires à la commune pour mettre en place la procédure de délégation du service public et notamment pour trouver un organisme chargé de l'assistance à la mise en œuvre et au suivi de la procédure;

Décide à l'unanimité :

de demander l'autorisation au Directeur départemental des Finances publiques de prolonger le contrat d'affermage du service de l'assainissement avec la Lyonnaise des eaux pour une durée de un an à compter du 19 décembre 2011

<u>Proposition des commissions communales d'aménagement foncier</u>

Le conseil municipal, après délibération, déclare à l'unanimité, n'avoir aucune observation à formuler sur les propositions des commissions communales d'aménagement foncier de Chiry Ourscamp, Passel, Pimprez et Ribécourt-Dreslincourt sur le périmètre d'aménagement foncier qui a été soumis à enquête publique.

Fermeture de classe dans le RPI

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe en élémentaire est bien prévue à Ville, à la rentrée 2012.

Festival international de folklore

Le responsable du Festival International de Folklore de Noyon ayant demandé si la commune de Ville serait prête à accueillir un spectacle en juillet, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des renseignements complémentaires sur les modalités d'organisation et le coût.

La cérémonie du 8 mai

Aura lieu comme d'habitude en présence des associations et de la fanfare « La Vaillante ».

Rassemblement à la mairie à 13h45.

Après la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert aux participants, à la mairie.



Le tri sélectif



Rappel:

Dans les sacs jaunes : Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes.

A partir du mois de juin, vous pourrez y mettre également : les blisters en plastique ou polystyrène, les suremballages (plastique qui enveloppe les bouteilles d'eau ou de lait par exemple) les pots de yaourt, de beurre, de crème fraîche en plastique, les barquettes alimentaires.



Dans les sacs bleus :

Papiers, journaux, magasines, enveloppes. (pas de papier peint, gras ou huilé)

Les bouteilles, flacons et pots en verre doivent être portés dans les bennes, près de la salle polyvalente.



Pour les personnes qui souhaitent ne plus recevoir de publicité, nous avons des autocollants, en mairie, à apposer sur les boîtes à lettres.

Vous pouvez venir en chercher aux heures d'ouverture du secrétariat.



ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Votez par procuration

Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.

Qu'est ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier son vote pour le jour de l'élection à un autre électeur.

Qui demande la procuration?

Le mandant

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il a demandée.

Établir une procuration

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Où?

Au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail. Si vous êtes Français résidant à l'étranger, à l'ambassade ou au consulat.

Quand?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Le mandant doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration. N'attendez-pas le dernier moment.

Quels documents permettent la procuration?

- Un titre d'identité
- Un imprimé fourni et rempli sur place avec trois volets : un formulaire de procuration (indiquant l'identité complète du mandataire : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance) ; une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement ;

un récépissé délivré au mandant.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier lui donnant procuration.

Il revient au mandant de l'en informer.

Qui vote?

Le mandataire. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Il peut recevoir deux procurations, dont une seule établie en France.

Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter, si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.

Autres Infos

Permanences du Maire et des Adioints

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent rendez-vous prendre téléphonant en secrétariat

au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.



Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

Analyses d'eau

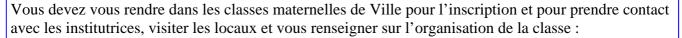
Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES Ecole Maternelle

Pour l'inscription de votre enfant, vous présenterez :

- Le certificat d'inscription délivré par le maire (à retirer en mairie)
- Votre livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Eventuellement, un certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.





On

LE VENDREDI 11 MAI, de 16h45 à 18h30

En cas d'impossibilité de votre part à ces dates, vous pouvez téléphoner à l'école au 03 44 09 27 93 pour prendre un autre rendez-vous.



LES GALOPINS

Nos projets pour l'année scolaire touchent à leur fin, et nous sommes heureux du travail accompli lors de cette année!

Nos projets réalisés pour cette année scolaire 2011-2012 :

- Bourse aux jouets, le 23 octobre 2011 à la salle de Suzoy
- Vente de calendriers mettant en scène les enfants du regroupement scolaire
- Vente de chocolats de Noël
- Marché de Noël, le 11 décembre 2011 à la salle de Ville
- Loto organisé par « Brigitte et Catherine » le 4 février 2012 à la salle de Ville
- Grilles de Pâques

Notre dernière action sera la :

Kermesse des écoles avec spectacle des enfants le 9 juin 2012 à la salle de Ville à partir de 14h30

les festivités commenceront, à 14h00 avec des jeux sur notre thème « la vie d'autrefois. »

Venez nombreux pour passer un moment de convivialité avec nous ! Le soir, un méchoui est organisé : si vous souhaitez participer, n'hésitez pas et remplissez dès maintenant la demande de réservation de repas et remettez la nous pour le 20 mai 2012 au plus tard.

Pour la future rentrée, nous vous ferons part de nos manifestations le trimestre prochain.

Petite présentation du bureau :

Présidente: CRESSON Cindy
Secrétaire: FONTAINE Sylvie
Trésorière: GREMONT Corinne
06 19 83 72 22
07 78 26 25 44
03 44 09 38 45

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Gais Ville à Joie

Le jeudi 22 mars dernier, les Gais Ville à Joie se sont rendus au « Petit Baltard » à Nesle où ils ont passé un après-midi festif dans la joie et la bonne humeur.

Ambiance, ambiance!

La preuve :



Calendrier des rencontres du trimestre

| AVRIL | Jeudi 5 | Jeudi 12 | Jeudi 19 |
|-------|---------|----------|----------|
| MAI | Jeudi 3 | Jeudi 10 | Jeudi 24 |
| JUIN | Jeudi 7 | | |

Renseignements:
Madame Yvonne TALON:
03 44 09 24 14



La Compagnie d'Arc

L'Assemblée Générale se tiendra le 2 avril

Comme toujours le tir à l'oiseau se déroulera le lundi de Pâques. Nous irons chercher la Reine, Anne-Marie Louvigny à Passel. Suivra le tir du Roitelet le 18 avril

Pour ceux qui voudraient s'essayer au tir à l'arc, c'est la saison pour prendre une licence "découverte".

Les tirs particuliers de Salency, Chiry, Morlincourt, Noyon...vont s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Rappel: bouquet provincial le 13 mai à La Croix-Saint-Ouen.

Ville a vécu un pareil évènement le 29 mai 1938. La Compagnie ne comprenait alors que des hommes au nombre de 17 (Maurice Bouchain, encore archer aujourd'hui, venait d'y faire son entrée). Dans le défilé une cinquantaine de fillettes et jeunes filles en blanc de Ville et de Passel entouraient le vase de Sèvres contenant le bouquet. Il était analogue à celui qui est dans le bas côté droit de l'église. Ce dernier a été remis à la compagnie de Ville par celle de Séricourt-le-Grand qui avait organisé le bouquet précédent le 21 mai 1936.



Du côté du Comité des Fêtes



Soirée Choucroute

Une soirée choucroute a été organisée le 10 mars dernier par le comité des fêtes.

Les nombreux participants ont été satisfaits de l'ambiance.

Nous remercions tous les membres du comité des fêtes ainsi que les autres bénévoles.

Nous vous attendons nombreux lors de notre prochaine soirée.

Fête communale

La fête à Ville aura lieu les 11, 12 et 13 août prochains.

Le thème retenu pour les vélos fleuris est « Environnement et recyclage »

Le papier crépon est à retirer comme d'habitude, chez Monsieur et Madame Denizart, 53 rue du moulin du chapitre.

VILLE Fête LA CAMPAGNE

Les 1er et 2 septembre prochains, le comité des fêtes organise la manifestation 'Ville Fête la Campagne » à la sortie de Ville, chemin des sablons.

Exceptionnellement, la brocante aura lieu au même endroit le dimanche 2 septembre.

Venez nombreux!



Les autres manifestations

Repas des grand-mères et des grands -Pères

Le dimanche 4 mars, les anciens ont été conviés à la salle polyvalente, au traditionnel repas des grand-mères et des grands-pères.

La cinquantaine d'entre eux qui ont répondu à l'invitation, ne l'ont pas regretté.

Après le repas, Rudy et Annick les ont fait chanter et danser, et c'est dans une ambiance amicale et chaleureuse que l'aprèsmidi s'est déroulé.



Chacun est rentré chez soi avec une rose offerte par le CCAS et avec encore des ritournelles plein la tête.

Et bien sûr, on s'est dit : « à l'année prochaine ! »



Ce qu'il s'est passé cet hiver

Réveillon de la St Sylvestre

Comme tous les ans, l'année 2012 a superbement bien démarré pour les Réveillonneurs de Ville. En effet, nos convives ont passé une très agréable soirée conviviale.

Nous leurs donnons dès à présent rendez-vous pour le prochain réveillon, puisqu'il sera reconduit, toujours dans la bonne humeur.

Début janvier :

Nous avons offert la traditionnelle galette des Rois aux enfants des écoles de Ville.

Samedi 24 mars:

Le bal picard a rassemblé les amateurs de danse folk de la région.

Certains n'ont pas hésité à parcourir de très nombreux kilomètres pour satisfaire leur passion de la danse ou tout simplement pour le plaisir d'apprécier la musique du groupe professionnel, AMUSEON.



RAPPEL DES ACTIVITES

(inscriptions aux heures des activités)

Badminton: le mardi et le jeudi, de 19h à 21h, salle polyvalente.

Médiathèque: le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30. Pendant les vacances de Pâques, celle-ci sera fermée, également aux vacances d'été du lundi 9 juillet au 2 septembre inclus.

N'oubliez pas que toutes ces animations et activités sont réalisées par des bénévoles très dévoués.

Bouquiner, c'est la santé!

C'est l'un des grands plaisirs que vous offre la bibliothèque communale et du Foyer Rural de Ville.

Venez fouiner et choisir parmi les collections de livres, CD et DVD.

Ou simplement visiter ...

Vous trouverez:

des romans, des romans policiers et de science fiction, des livres pour la jeunesse.

De l'histoire, de la poésie, du théâtre, de la géographie.

Des ouvrages à thème : santé, élevage, cuisine, tourisme, société, éducation, travail, informatique, dessin, couture, les arts.

Des contes et des BD pour adultes, ados et enfants.

Des encyclopédies pour les collégiens, les lycéens et les autres ... « les usuels ».

Des CD et DVD musique : chant, jazz, classique etc ...

Notre bibliothèque est devenue une *médiathèque*.

Elle se situe dans la cour de la mairie, à droite. N'oubliez pas ce lieu de rencontre chaleureux où le meilleur accueil vous sera réservé par nos permanentes, chaque lundi de 18 h à 19h30 et chaque vendredi, de 16 h à 17h30.

Rn cas de besoin urgent d'un livre, vous pouvez aussi prendre rendez-vous, en dehors de ces horaires, en téléphonant au 03 44 09 25 01.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un livre de votre choix qui n'e se trouve pas dans nos rayons, en nous fournissant le titre et l'auteur dans le délai d'une semaine.

Durée de l'emprunt des livres, CD et DVD : 3 semaines.

La cotisation pour une année est de 10 €par famille.

Alors, plus d'hésitation! Venez nombreux vous inscrire.

Retrouvez nos infos sur notre site:

http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr

Autres Infos



FNATH section « Sources et Vallées » Association des Accidents de la Vie

Meilleure reconnaissance des Accidents du Travail, Maladies Professionnelles, Dossiers MDPH etc ...

Téléphone portable et Cartouche jet d'o

Renseignements:

Association: 06 01 71 78 23 Jean-Louis HENON, Président

Permanence:

Tous les mardis : 492, rue de Chauny à Noyon, de 9 h à 12 h

Le 3ème mardi de chaque mois :

Lassigny - Maison du Conseil Général, de 14 h à 17 h. Tél. 03 44 10 82 49 Thourotte - Maison du Conseil Général, de 15 h à 17 h. Tél. 03 44 10 82 41





MAISON DE LA SOLIDARITE ET DES FAMILLES DE NOYON

97, boulevard Schumann 60400 - Noyon Tél. 03 44 10 42 80

La Maison de la Solidarité et des Familles de Noyon (MSF) du Conseil Général de l'Oie, a pour mission d'assurer envers l population, une action d'accompagnement qui consiste à apporter une réponse individuelle ou collective dans le domaine de l'action sociale, l'insertion et le médico-social.

Elle intervient dans le cadre du dispositif de lutte contre l'exclusion.

Pour vous renseigner, rencontrer un travailleur médico-social, une secrétaire vous accueille ou répond à vos appels, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h, le vendredi).

Des permanences sociales sont assurées sur l'ensemble du territoire de la MSF, sur rendez-vous. Des permanences sont assurées aussi pour l'ouverture de droit et l'accompagnement au titre du RSA.

Des consultations de nourrissons pour les enfants de 0 à 6 ans, sont assurées.

Des groupes d'éveil du Tout Petit vous sont proposés.

Des consultations pour les femmes (prénatale et contraception) vous sont également proposées.

Nouvelle assistante sociale sur le secteur de Ville : Elodie CHAPUIS-ROUX

Autres Infos

Système d'immatriculation des véhicules :

Un nouveau service Internet pour le changement d'adresse, pour éviter de se déplacer en préfecture

La mise en œuvre du système d'immatriculation des véhicules (SIV) en 2009 a permis de moderniser et de simplifier la procédure d'immatriculation des véhicules en France.

Avec le SIV, en effet, il est désormais possible de faire immatriculer son véhicule dans l'un des 20 000 garages aujourd'hui habilités ou auprès des préfectures et ce quel que soit son lieu de résidence. Le certificat d'immatriculation est ensuite envoyé au domicile du demandeur en 48 heures après le dépôt de la demande.

Le SIV constitue un exemple concret de rapprochement de l'administration et de l'administré, tout en renforçant la sécurité de la procédure administrative.

Aujourd'hui, plus de 26 millions de véhicules ont été immatriculés dans le SIV.

Par ailleurs des services en ligne ont été associés au SIV :

- suivi en ligne de la production et de l'acheminent du titre ;
- demande de certificat de situation administrative de véhicule ;
- possibilité de renseigner en ligne des formulaires CERFA les plus utilisés ;
- possibilité de pré-renseigner en ligne les informations nécessaires à la ré-immatriculation d'un véhicule à son nom avec émission d'un bon d'opération à présenter en préfecture avec l'ensemble des pièces nécessaires ;
- possibilité de pré-renseigner les formulaires de déclaration de perte et de demande de renouvellement de certificat d'immatriculation

Afin d'accroître l'offre de service, il est désormais possible depuis le 3 janvier 2012 pour les titulaires de véhicules ayant une immatriculation SIV d'effectuer un changement d'adresse en ligne sur le portail https://mon.service-public.fr.

Environ 1,8 millions de changements d'adresse sont enregistrés annuellement dans le SIV, en préfecture. Avec ce nouveau télé service, l'usager ayant effectué la demande recevra à domicile l'étiquette à apposer sur son certificat d'immatriculation. Ce dernier pourra recevoir jusqu'à trois étiquettes. Au quatrième changement d'adresse un nouveau certificat d'immatriculation sera adressé au domicile de l'intéressé.

Ce nouveau service va donc simplifier la démarche de l'usager en lui évitant les déplacements et l'attente aux guichets et en lui permettant d'effectuer de chez lui une opération simple.



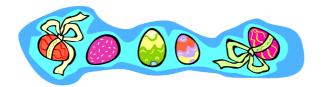
Depuis le 2 mars, un nouveau système de billettique a été mis en place dans les véhicules du T'Lib. Le service de transport à la demande est désormais utilisable avec le **Pass Oise Mobilité.** C'est une carte à puce qui permet de charger des titres de transport ou des abonnements, et qui permettra à terme de voyager sur tous les réseaux de transport de l'Oise. Cette initiative a été lancée par le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise en partenariat avec Oise Mobilité. Aujourd'hui sont équipés :

- Le réseau interurbain départemental (ATRIOM du Beauvaisis et du Compiégnois / Keolis Oise)
- STAC : réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Creilloise
- Réseau urbain de la Communauté de Communes de Pierre Sud Oise
- Corolis : réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- Et bien sûr le T'Lib, le réseau de transport à la demande du Pays Noyonnais

Les utilisateurs ne sont pas obligés de prendre ce Pass et donc de remplir le formulaire de demande <u>SAUF</u> s'ils désirent prendre un abonnement pour le T'Lib. S'ils ne souhaitent pas prendre ce pass, ils pourront continuer à acheter dans les véhicules des titres à l'unité ou des carnets de tickets.

Le formulaire de demande de Pass Oise Mobilité, est mis à disposition des habitants dans les mairies.

La Recette du Chef



Gâteau de

Pâques fa-

cile

(avec un peu de retard, mais vous pourrez vous entraîner pour l'année prochaine)

Ingrédients pour 8 personnes

200 0 00 0000000

200 0 00 000000

150 0 00 00000 00 000000

150 g d'amandes effilées

100 0 00 00000 00000

80 0 00 00000

20 0 00 0000

4 œufs



Préparation

- 1 □ Préchauffez votre four à 200°c (Thermost at 7)
- 2 🗆 Préparez le bi scui t : Battez les œufs avec le sucre, puis ajoutez la farine et mélangez jusqu'à ce que la pâte soit homogène.
- 3 □ Faites fondre le chocol at avec le beurre coupé en dés (au mi cro□ ondes ou au bain marie).

Versez le chocol at dans la préparation et nél angez.

4 □ Beurrez et farinez un moul e à manqué. Versez la pât e dedans et enfournez pendant

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr